

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 24 octobre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Roland GIBERTI - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Maryse JOISSAINS MASINI.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 010-6983/19/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Création d'un Espace Test Agricole avec construction d'un bâtiment d'exploitation au lieu-dit "L'Enfant Est", secteur de Luynes" sur la commune d'Aix-en-Provence MET 19/12309/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains de ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

Dans le cadre de sa compétence agricole, la Métropole Aix-Marseille-Provence, poursuit l'ambition de maintenir, de manière dynamique, les surfaces agricoles sur son territoire dans une perspective de reconquête agricole, de renouvellement et d'accompagnement des générations d'exploitants.

À ce titre, la Métropole a décidé de créer un « Espace Test Agricole » tourné vers l'installation en agriculture. L'Espace Test Agricole ou « couveuse agricole » est un dispositif qui permet à de futurs agriculteurs non immatriculés de tester leur projet, en grandeur réelle, dans des conditions optimales, avant la création de leur propre exploitation agricole. Il accueillera 4 porteurs de projets sur des parcelles de 1,5 hectares, pour une période de un à trois ans, exerçant une activité de production maraîchère diversifiée, valorisée en circuit court.

La mise en œuvre concrète du projet et l'accueil des « entrepreneurs à l'essai », nécessite l'aménagement d'une parcelle de 9,5 ha, située Zac de L'Enfant à Luynes. Le projet prévoit la construction

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2019

d'un bâtiment d'exploitation, de type hangar agricole (pour le remisage des engins et le stockage en chambre froide, d'une surface hors œuvre de 800 m² environ) ainsi que l'aménagement du parcellaire agricole pour l'exploitation.

L'investissement global, comprenant la construction du bâtiment et les aménagements parcellaires s'élève à 1 250 000 € HT, soit 1 500 000 € TTC. La réalisation du projet s'étalera sur trois ans de 2019 à mi-2021.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, notamment au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

| Financement externe | | |
|--|-------|-----------|
| Département des Bouches-du-Rhône Plan partenarial métropolitain | 60 % | 900 000 |
| Autofinancement | | |
| Métropole Aix-Marseille-Provence | 40 % | 600 000 |
| TOTAL HT | 100 % | 1 500 000 |

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FAG 062-3081/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 qui a ouvert le volume d'AP relative à l'opération « Pépinières jeunes agriculteurs » ;
- La délibération n°ENV 004-5212/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 approuvant le principe de la création d'un espace test agricole situé sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, commune d'Aix-En-Provence, Lieu-dit « L'Enfant Est », secteur de Luynes ;
- La délibération n° FAG 021-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 17 octobre 2019.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2019

- Qu'il convient de demander une subvention d'investissement relative à l'opération suivante :
"Création d'un Espace Test Agricole avec construction d'un bâtiment d'exploitation sur le territoire de la Métropole, Commune d'Aix-en-Provence, Lieu-dit "L'Enfant Est", secteur de Luynes."

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières auprès du Département des Bouches-du-Rhône, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section d'investissement : opération budgétaire 4581162462, nature 4581 (2128), fonction 6312, autorisation de programme n°2018/2 (DI462-4A).

En cas de versement d'une subvention, la recette correspondante sera constatée sur le Budget principal pour l'exercice 2020 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence en section d'investissement - Nature 1323 - Fonction 6312

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Agriculture

Christian BURLE